

COMPTE RENDU SOUS COMMISSIONS 4.2

Tourisme Durable, Sports Et Loisirs, Pratiques Traditionnelles

Broc Center le 2 avril 2009-04-08

Plusieurs questions ont été soulevées pendant cette réunion concernant un besoin de recensement d'informations :

Demande concernant l'escalade et le canyoning qui ont été placés dans la rubrique menaces. Ces activités qui sont clairement encadrées par un arrêté préfectoral de 1999 peuvent être considérées comme un attrait touristique et des activités ludiques. Ces activités ne sont pas praticables partout c'est l'arrêté qui définit les lieux exploitables.

Le CRT propose de partager ses informations concernant l'état des lieux de l'hébergement dans le département, ils ont une actualisation 2009 disponible.

La question de la lourdeur et de la complexité des procédures en matière d'accueil de groupes (petits et moyens : de 10 à 50 personnes) est posée. Les organisateurs de séjour ou d'activités avec ce type de groupe rencontrent des difficultés. Le PNR pourra-t-il intervenir pour alléger les démarches ? Tout en prenant en compte que certaines zones ne sont pas adaptées à l'accueil de groupe. Et que sur d'autres il faudra réfléchir aux moyens d'accès qui sont parfois limités et exigus (pas de stationnement bus, voie trop étroites...)

Hébergement : il apparaît clairement un manque de structure pour l'accueil de petits groupes et d'enfants ou jeunes, car les structures existantes ont fermé petit à petit pour cause de non-conformité aux nouvelles normes surtout en matière d'accueil d'enfants (classes vertes et découverte, colonies, stage nature...). Il est nécessaire de faire un bilan des structures existantes mais plus exploitées pour voir si une réhabilitation est possible. Cependant, si des hébergements sont rouverts il faut qu'ils soient adaptés à la demande et que la rentabilité économique soit pensée en amont. C'est-à-dire prévoir une polyvalence des clientèles et de l'utilisation, exemple : en saison estivale – les touristes, en basse saison : les stagiaires d'entreprises, les artistes des spectacles proposés sur les communes...

Hébergement : avoir des données sur les aides et subventions possibles. Penser à l'avance à la communication et la promotion qui sera nécessaire.

Réfléchir sur la qualité du transport car certaines routes sont étroites ou difficile d'accès, pour des bus par exemple. Tout en gardant à l'esprit que toutes les zones ne sont peut-être pas favorables à l'accueil de groupe.

Randonnée : il y a également un manque de structures pour l'accueil des randonneurs, les hébergements et les points de ravitaillement ne sont pas coordonnés et sont souvent inexistantes sur certains parcours (ex : GR510).

Agritourisme : activité à développer car répond à une attente de la clientèle de trouver des produits du terroir et de l'authenticité. Constitue également un complément de revenu pour les agriculteurs et une proposition au manque d'hébergements.

Primordial : Il faut définir clairement le zonage du développement touristique en fonction des activités et des structures et de la préservation de la tranquillité de certaines zones.

Créer des circuits touristiques thématiques.

Créer une signalétique importante dans tout le périmètre du parc et aux entrées pour bien montrer l'entrée dans une zone à respecter.

Favoriser les circuits courts : restaurants et hébergements en direct avec les agriculteurs.

Plutôt favorable à un label « Parc », si on détaille ce que cela signifie en terme d'engagements, de contraintes et de retombées. Dans la même idée, se renseigner sur la Charte Européennes des Parcs : qu'est-ce que c'est ? qu'est-ce qu'elle apporte ? Quels parcs ont adhéré ?

Il faut positionner le PNR, quelle image veut-on donner par rapport aux autres parcs ? quelle charte graphique ? Il faut une image forte pour ne pas être caché par l'image internationale de la Côte d'Azur.

Forêt : une grande partie du parc en est constitué. Il faut travailler sur ce point en terme de sensibilisation et d'éducation des visiteurs (charte de bonne conduite, guides accompagnateurs...), donner des moyens de gestion et d'accompagnement aux propriétaires pour qu'ils acceptent de les ouvrir mais avec un cadre.

Camping car : c'est une clientèle intéressante, surtout étrangère et qui malgré qu'ils aient une partie des provisions, lorsqu'ils font de moyens ou longs séjours ils consomment sur place (commerces, spectacles, sites à visiter...). Mais il faut prévoir des structures d'accueil (gestion des déchets, point d'eau...) et un cadre réglementaire pour la durée et les emplacements (pas tous au même endroit et séjour court) pour éviter des longs séjours qui permettraient aux gens du voyage de s'installer à long terme.

Il faut faire un tableau qui répertorie toutes les activités praticables, les sites à remettre en état, les lieux de visites, les espaces boisées sur le territoire du Parc et le diffuser de manière à ce que les personnes de la sous-commission puissent le compléter.